

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 24 décembre 2020
Convocation faite
Le 10 décembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, M^{me} Evelyne DEVOUGE (représentant M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-12-280 Approbation du montant définitif et versement du solde de la subvention 2020 à RADIO FUGI

Vu la délibération n° 99-12-169 du 26 décembre 1999 du Conseil de District, instituant le mode de calcul de la subvention à RADIO FUGI,

Considérant qu'un premier acompte de 40 000 € sur la subvention 2020 a été décidé, par délibération n° 2020-02-022 du 26 février 2020,

Considérant qu'un second acompte de 80 000 € sur la subvention 2020 a été décidé, par délibération n° 2020-07-179 du 27 juillet 2020,

Considérant l'analyse du compte du résultat et du bilan 2019, ainsi que celle du budget de l'année 2020 de RADIO FUGI, approuvés lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
contre : M. Richard CHRISMENT

* approuve le montant de la subvention 2020 à Radio FUGI, fixée à 202 833,90 € et le montant du solde à verser de 82 833,90 €,

* donne délégation au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 : « Subvention de fonctionnement aux associations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.